

# Abus des societe de recouvrement

Par chantaloupe, le 23/02/2015 à 14:08

#### **BONJOUR** marque de politesse

une societe de recouvrement me reclame par courrier simple une somme dont je serais redevable .N ayant jamais ete convoquer au tribunal n ayant souscrit aucune dette je me demande quelle attitude dois je tenir vis avis de ctte societe qui nous menace d huissier .par avance merci

#### Par aguesseau, le 23/02/2015 à 14:11

Βį

vous ne répondez pas, vous ne reconnaissez rien, vous n'écrivez rien.

les sociétés de recouvrement n'ont aucun pouvoir coercitif.

le seul pouvoir c'est de faire peur mais c'est du bluff.

cdt

#### Par rafale01, le 24/02/2015 à 15:05

apres avoir pris comme internet la ste free apres d enorme problemes de ligne tel j ai annuler pour cause de non

obligation de resultat

menace d huissier menace de mise en recouvrement

j ai ecris a cette ste qu au prochain courrier

je porter plainte pour abus de recouvrement et tentative

d extorsion de fond : j en ai jamais plus entendu parler

### Par moisse, le 25/02/2015 à 11:32

## Bonjour,

Je ne partage pas les avis exprimés au cours de cette discussion.

[citation]N ayant jamais ete convoquer au tribunal n ayant souscrit aucune dette [/citation] Je tenterai d'en savoir un peu plus, cela pourrait bien être révélateur d'une usurpation d'identité.

Ou d'un trou de mémoire:-)